

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras, le 25 juin 2020

*Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : Projet d'arrêté autorisant la capture du poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques au lieu-dit « Le moulin d'Ignaucourt » à Berlencourt-Le-Cauroy

Période de consultation : du 4 juin au 24 juin 2020

Résultat de la participation du public aux décisions des autorités de l'Etat ayant une incidence sur l'environnement

Le projet d'arrêté autorisant le bureau d'études FISH PASS à réaliser une pêche électrique de sauvegarde au lieu-dit le Moulin d'Ignaucourt à BERLENCOURT-LE-CAUROY a été mis à disposition du public du 4 juin au 24 juin 2020 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.